

2023

# Rapport annuel des déchets sur le territoire de la communauté de communes Val'Aïgo



## Rappel du cadre réglementaire

La Communauté de Communes Val'Aïgo établit le rapport 2023 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, ainsi que des articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la CCVA dans le cadre de sa compétence déchets.

## Table des matières

Lexique des abréviations.....	3
Préambule .....	4
1. Présentation du territoire .....	4
2. La compétence déchet sur le territoire .....	4
3. Evolution de l'année 2023.....	5
1. Passage en Extension des Consignes de Tri (ECT).....	5
2. La Tarification Incitative .....	7
3. Les marchés publics .....	7
4. Organisation de la collecte et du traitement.....	8
1. Les modalités de collecte par flux .....	8
2. Les modalités de traitement par flux.....	8
3. La pré-collecte .....	9
5. La collecte et le traitement des déchets.....	10
1. Les ordures ménagères.....	10
2. Les emballages recyclables hors verre .....	10
3. Le verre .....	12
4. Les encombrants.....	13
5. Les textiles.....	13
6. Les biodéchets et déchets verts.....	14
7. La collecte des déchets non ménagers .....	14
8. Les déchets de déchèterie.....	14
9. Bilan de collecte.....	15
6. Les indicateurs financiers.....	15
7. Perspectives pour 2024 .....	17
1. Prévention et communication.....	17
2. PLPDMA.....	17
3. Collecte des déchets en porte à porte.....	18
4. Redevance incitative .....	18
Conclusion Générale.....	18

## Lexique des abréviations

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CCVA : Communauté de Communes Val'Aïgo

CS : Collecte Sélective

DECOSET : DÉchèterie COLlecte SElective Traitement (Syndicat Mixte de Traitement)

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

ECT : Extension des Consignes de Tri

ELA : Emballage des Liquides Alimentaires

EMR/ PCNC : Emballages Ménagers Recyclables/ Papier Carton Non Complexé

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GDM : Gros De Magasin

JRM : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHD : PolyÉthylène Haute Densité

PET : PolyÉthylène Téréphtalate

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

RI : Redevance Incitative

SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunale de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TI : Tarification Incitative

## Préambule

Les résultats de Val'Aïgo sont comparés aux résultats régionaux et nationaux de la même typologie d'habitat à savoir habitat mixte à tendance rurale, selon la classification de l'ADEME.

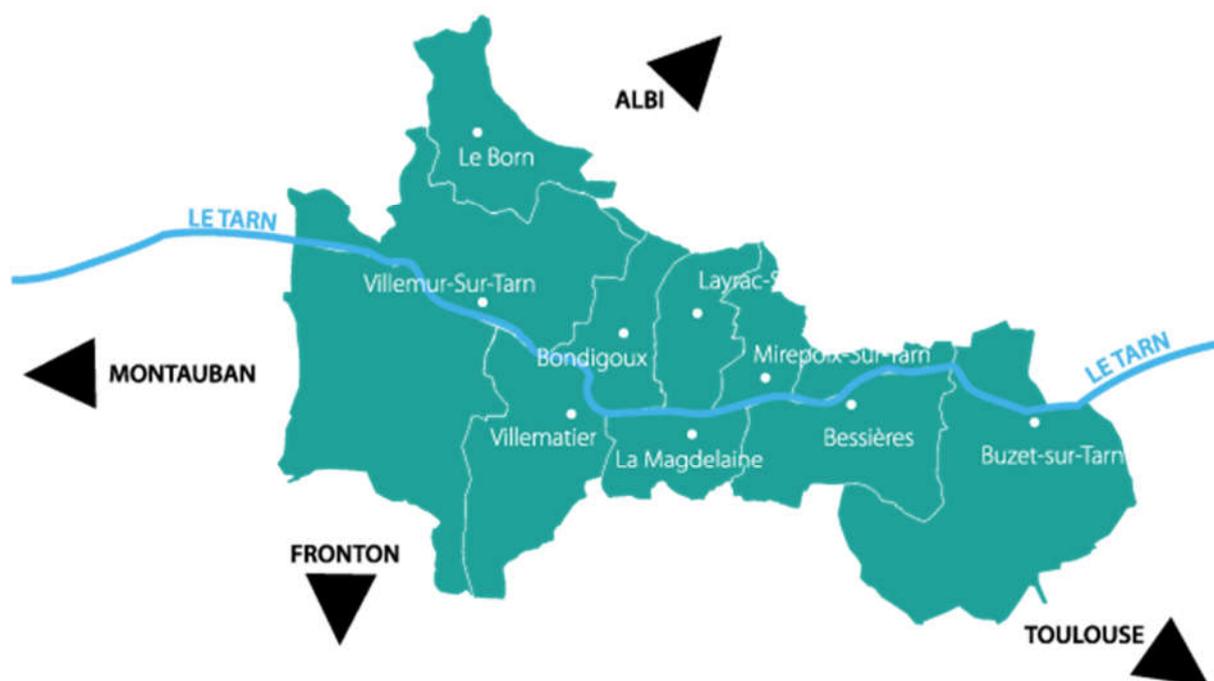
Les données de tonnages les plus anciennes datent de 2013, année de passage en PAP. Les archives numériques ne permettent pas d'avoir des données antérieures.

## 1. Présentation du territoire

Le territoire Val'Aïgo se compose de 9 communes : Bessières, Bondigoux, Buzet sur Tarn, Layrac sur Tarn, La Magdelaine sur Tarn, Le Born, Mirepoix sur Tarn, Villematier et Villemur sur Tarn.

Il se situe à l'extrémité nord du département de la Haute-Garonne. Selon les données de l'INSEE, la population municipale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, est de 18 218 habitants, pour une superficie de 146.2 km<sup>2</sup>. La densité de population est de 125 habitants/ km<sup>2</sup> environ.

Le territoire compte 8675 logements dont 825 vacants. 89% de ces logements sont des résidences principales, 2% sont des résidences secondaires et 9% des logements vacants (Source : INSEE).



## 2. La compétence déchet sur le territoire

La compétence déchet ne s'applique pas à tout le territoire. Lors de son entrée dans la CCVA, en 2018, la commune de Buzet-sur-Tarn a fait le choix de rester rattachée au SMICTOM de Lavaur pour la gestion de ses déchets.

La compétence déchets ne concerne donc que 8 communes pour une population municipale de 15 359 habitants en 2023 (Source INSEE).

**Population municipale par  
commune  
au 1er janvier 2023**

<b>BESSIERES</b>	<b>4194</b>
<b>BONDIGOUX</b>	<b>720</b>
<b>LA MAGDELAINE SUR TARN</b>	<b>1200</b>
<b>LAYRAC SUR TARN</b>	<b>317</b>
<b>LE BORN</b>	<b>619</b>
<b>MIREPOIX SUR TARN</b>	<b>1114</b>
<b>VILLEMATIER</b>	<b>1090</b>
<b>VILLEMUR SUR TARN</b>	<b>6105</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15359</b>

*Source INSEE*

Les missions de la CCVA pour la compétence déchet sont :

- la pré-collecte : distribution, échange, entretien et réparation des contenants de collecte ;
- la collecte des flux :
  - ordures Ménagères Résiduelles (Bac marron) ;
  - emballage recyclable hors verre appelé également Tri Sélectif (Bac Jaune) ;
  - verre ;
  - encombrant ;
- la prévention et la réduction des DMA.

La CCVA a délégué le traitement des DMA ainsi que la gestion des déchèteries au syndicat DECOSET<sup>1</sup>.

Le service est composé d'un responsable du service et d'une chargée de mission Tarification Incitative. L'accueil téléphonique, la gestion des doléances, la distribution des bacs et la vente des composteurs sont pris en charge par l'agent d'accueil du pôle technique mutualisé. Ces 4 missions représentent 40% d'un ETP.

Les interventions techniques (réparation de bacs, réception de livraisons, etc.) sont assurées par les agents des services techniques mutualisés, cela représente environ 10% d'un ETP.

### **3. Evolution de l'année 2023**

#### **1. Passage en Extension des Consignes de Tri (ECT).**

Les ECT ont plusieurs objectifs :

- augmenter la quantité de tri et réduire les OMR ;
- augmenter la quantité d'emballage recyclé ;
- simplifier le message du tri auprès des usagers : désormais tous les emballages se trient.

---

<sup>1</sup> Le syndicat DECOSET est un syndicat mixte de réalisation composé de 8 EPCI, du nord de la Haute-Garonne. Ce syndicat a en charge le traitement des DMA et la gestion des déchèteries. Sur le territoire Val'Aigo, ils ont la gestion du site d'ECONOTRE à Bessières (centre tri + incinérateur) ainsi que de la déchèterie de Villemur sur Tarn.

Afin de pouvoir accueillir tous les emballages, le centre de tri de Bessières a réalisé des travaux d'adaptation de ses lignes aux nouvelles consignes de tri. Les lignes de tri modifiées ont été mises en activité mi-novembre 2022, pour un passage effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour sa part, la CCVA a déployé une communication auprès de l'ensemble de ses administrés via différents moyens de communication :

- correspondance en boîte à lettres avec un courrier explicatif du Président, un mémo-tri et le calendrier de collecte ;
- communication sur les réseaux sociaux ;
- autocollant sur les bacs jaunes informant des nouvelles consignes.

Les ECT ont impliqué une modification sur la classification des matériaux issus du tri ainsi que du paiement des matériaux. En effet, compte-tenu des travaux réalisés par DECOSET sur le centre de tri et du surcoût liés au sur-tri, les recettes de la vente de certains matériaux ne reviennent plus à la collectivité. Ce changement n'est que temporaire, en effet l'ouverture d'un nouveau centre de tri en mars 2025 sur Bessières, répondra aux nouvelles consignes de tri et permettra à la collectivité de récupérer la recette de vente des matériaux. Pour compenser une partie de cette perte, CITEO a revalorisé les soutiens à la tonne sur le plastique.

Evolution des dénominations des matériaux et des emballages triables avec les ECT au 1<sup>er</sup> Janvier 2023

Familles	Avant ECT		Après ECT	
	Catégorie triée	Type d'emballage	Catégorie triée	Type d'emballage
Plastiques	PET clair ou incolore	Bouteille plastique transparente	PET clair ou incolore	Bouteille plastique transparente
	PET foncé ou coloré	Bouteille plastique colorée	Mix plastiques (Dont PET Foncé et PEHD)	Bouteille plastique colorée ; Bouteille plastique opaque + tous les emballages en plastiques (pot, barquette, tube, sachet, etc.)
	PEHD	Bouteille plastique opaque	Films	Tous les plastiques mous et étirables
Cartons - Papiers	PCNC (dont EMR)	Tous les cartons dont cartons d'emballage peu épais (EMR)	Carton	Carton épais type carton de livraison
	ELA (ou PCC)	Brique alimentaire	ELA (ou PCC)	Brique alimentaire
	Journaux - Revues - Magazines (JRM)	Journaux/ Magazine	Mix fibreux	EMR + tous les papiers (dont JRM et GDM)
	Gros de magasin (GDM)	Reste des papiers		
Métaux	Acier	Conserve ; aérosol ; bidon	Acier	Conserve ; aérosol ; bidon + tous les emballages en acier ( blister, pot, sachet, etc.)
	Aluminium	Canette ; conserve	Aluminium	Canette ; conserve + tous les emballages en alu ( blister, pot, sachet, etc.)

en marron: nouveautés des ECT

Suite au passage en ECT, la CCVA a fait face à une augmentation des volumes et le bac de certains usagers n'était plus adapté. Afin de favoriser le geste de tri, le conseil communautaire a pris la décision en juillet 2023 de modifier les règles d'attribution des bacs (Délibération n° 2023-091).

Tableau de dotation de bac à partir du 1er Août 2023				
Composition du foyer	Ordures Ménagères		Collecte sélective	
	Fréquence de collecte	Volume en (L)	Fréquence de collecte	Volume en (L)
1	C1	120	C0.5	120
2	C1	120	C0.5	120/240
3	C1	120	C0.5	240/360
4	C1	120	C0.5	360
5	C1	240	C0.5	360
6 et +	C1	240/360	C0.5	360*

\* possibilités de donner un second bac afin d'arriver à un volume total de 480 L.

## 2. La Tarification Incitative

Le projet de TI voté en conseil communautaire en juin 2022 a connu une avancée remarquable durant l'année 2023.

L'agent en charge du projet a rédigé une note de cadrage et le budget prévisionnel a été réalisé.

Un inventaire des points de regroupement a été fait. De nombreuses visites terrains ont pu avoir lieu afin d'identifier les problématiques du terrain.

Les nombreuses rencontres avec des prestataires, des collectivités déjà en TI, le Trésor public et différents partenaires ont permis d'avancer sur le projet et de mettre en avant certaines problématiques à intégrer au projet dès le départ.

## 3. Les marchés publics

### a. Marchés pour la tarification incitative

4 marchés publics pour la tarification incitative ont été lancés au printemps 2023. Suite aux préconisations des parties prenantes concernant l'ajustement de certains points, seul le marché des bacs pucés et pièces détachées a été attribué. C'est l'entreprise SULO qui est titulaire de ce marché depuis le 31 Juillet 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an. SULO était déjà notre fournisseur de bacs pour le marché précédent.

### b. Marché pour la collecte et traitement des biodéchets dans les écoles

Depuis 2020, les cantines des écoles du territoire bénéficient d'une collecte des biodéchets, une fois par semaine pendant le temps scolaire. Le contrat avec EasyTri arrivant à expiration au 31 décembre 2023, un marché de collecte et traitement a été lancé en fin d'année. C'est l'entreprise « Les Alchimistes » qui est titulaire de ce marché à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an.

### c. Reconduction du marché de collecte du verre

La tranche ferme du marché de collecte du verre avec le prestataire SUEZ est arrivée à échéance le 12 Avril 2023, il a été reconduit d'un an comme prévu au contrat.

## 4. Organisation de la collecte et du traitement

### 1. Les modalités de collecte par flux

#### Mode de collecte des différents flux de déchet des ménages

	OMR	Tri Sélectif	Verre	Encombrant	Déchet vert	Textile
<b>Prestataire de collecte</b>	Suez	Suez	Suez	Emmaüs 82	Régie	SRCE et Le Relai
<b>Modalité de collecte</b>	PAP et regroupement	PAP et regroupement	PAV	PAP sur rendez-vous	PAP sur rendez-vous	PAV
<b>Fréquence de Collecte</b>	1 fois par semaine (C1) en PAP 2 à 3 fois par semaine en regroupement	1 fois toutes les 2 semaines (C0.5) en PAP 1 fois par semaine en regroupement	À la demande en fonction de la vitesse de remplissage	À la demande sur rendez-vous	A la demande sur rendez-vous (Prestation payante)	Non connu

Les points de regroupement sont des bacs collectifs disposés dans des zones où les habitants ne peuvent pas disposer de bacs individuels (essentiellement centre-bourg). Ces points sont collectés au même moment que les bacs en porte à porte (PAP).

En ce qui concerne le flux des biodéchets, la CCVA souhaite favoriser le compostage individuel et propose des composteurs à tarif préférentiel à ses administrés depuis 2014.

Le tableau ci-dessous présente les moyens mis en place par SUEZ pour assurer la collecte des 3 flux dont ils ont la charge.

	Moyen humain	Moyen matériel
<b>Porte à Porte</b>	6 agents + 1 chef d'équipe	3 BOM 19T + 1 micro-benne
<b>Verre</b>	1 agent + 1 chef d'équipe	1 camion Grue 26T

*Moyen mis en place par Suez pour la réalisation de leur prestation*

### 2. Les modalités de traitement par flux

#### Mode de traitement des différents flux de déchet des ménages

	OMR	Tri Sélectif	Verre	Encombrant	Déchet vert	Textile
<b>Prestataire de traitement</b>	SUEZ - ECONOTRE	SUEZ - ECONOTRE	Verallia	Emmaüs	APAG Environnement	SRCE et le relai
<b>Modalité de Traitement</b>	Incineration	Tri par matériau puis recyclage ou valorisation énergétique	Recyclage	Réemploi, recyclage, valorisation énergétique	Broyage et utilisation en paillage.	Réemploi, recyclage, valorisation énergétique
<b>Exutoire de traitement</b>	UVE Econotre Bessières (31)	Centre de tri Econotre Bessières (31)	Verrerie Brianne Albi (81)	Site Emmaüs du Tarn et Garonne (82)	Pôle technique mutualisé Villemur sur Tarn (31)	SRCE Rabastens (81)/ Le relai 81

### 3. La pré-collecte

#### a. OMR et Tri sélectif

La CCVA a la charge de la distribution, de l'échange, de l'entretien et de la réparation des conteneurs de collecte des OMR et du tri sélectif.

Le fournisseur de conteneur est la société SULO avec qui la CCVA travaille depuis 2019.

L'attribution de bac se fait dans les 3 cas suivants :

- nouveaux arrivants sur le territoire ;
- augmentation ou diminution du nombre de personne dans le foyer (échange de bacs) ;
- vol, perte ou détérioration des anciens bacs.

#### Mouvement de conteneur en 2023

Conteneur	OMR (Couvercle marron)		Tri (Couvercle jaune)	
	Distribution	Retour	Distribution	Retour
120	91	-21	30	-110
240	50	0	148	-22
360	9	-1	85	0
660	10		14	0
770	16		25	0
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>-22</b>	<b>302</b>	<b>-132</b>
2022	248	-25	263	-31
2021	305		229	

La distribution globale de conteneur a diminué entre 2022 et 2023. Toutefois, une forte hausse des échanges pour des bacs plus grands pour le tri sélectif a été observé depuis le passage en ECT. La plus forte progression de distribution a été réalisé sur les bacs de tri de 360L car 85 ont été distribués en 2023 contre 37 en 2022, pour les 240L la progression a été moindre avec 148 distribués contre 114 en 2022.

#### b. Colonne à verre

Les colonnes à verre sont remplacées au fil de l'eau en fonction de l'usure. Il n'y a pas eu de nouveau point de collecte installé en 2023 ni de remplacement de colonne.

#### c. Les composteurs

La vente de composteurs est en hausse constante ce qui est dû à l'approche de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024, date à laquelle le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous les producteurs.

Les commandes de composteurs ne font plus partis d'un marché car les montants sont en dessous des seuils légaux. Les fournisseurs de composteurs ont vu les commandes fortement augmentées ce qui a eu un fort impact sur les délais de livraison puisqu'ils sont passés de 4 semaines à 8 mois. La CCVA s'est donc retrouvée en rupture de composteurs sur le dernier trimestre 2023.

	2020	2021	2022	2023
<b>Composteurs</b>	72	94	110	154

## 5. La collecte et le traitement des déchets

### 1. Les ordures ménagères

Les OMR sont collectées en porte à porte, dans des conteneurs à couvercle marron. La collecte est assurée par le prestataire SUEZ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

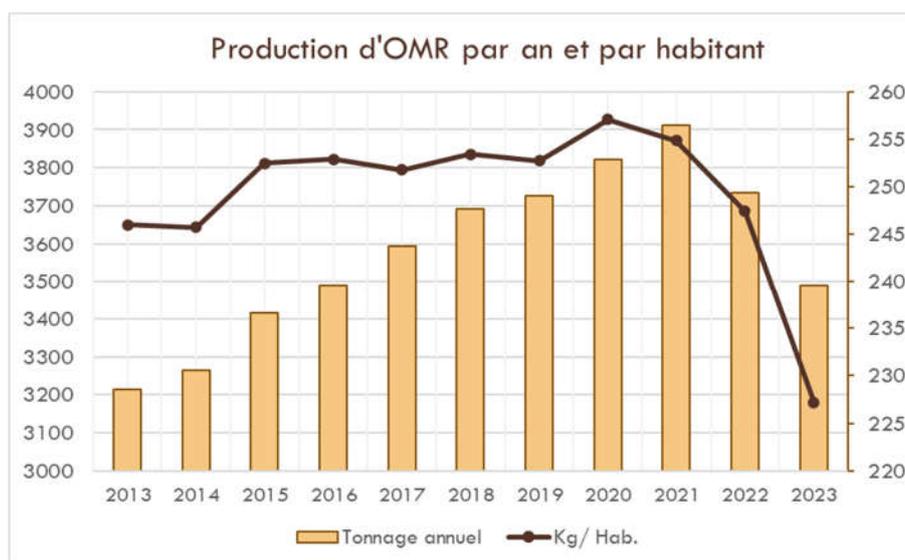
Les OMR sont collectées une fois par semaine pour les bacs individuels. 2 fois par semaine, pour les points de regroupement du centre-ville de Bessières ainsi que les établissements médicaux (EHPAD, Clinique) et 3 fois par semaine pour les points de regroupement du centre-ville de Villemur sur Tarn.

Environ 10% de la population de la CCVA est concernée par la collecte en bac collectif.

### OMR : évolution de la production sur 5 ans

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Population	14747	14863	15347	15092	15359
Tonnage annuel	3 727	3 821	3 911	3 734	3 490
Évolution annuelle	0.94%	2.45%	2.31%	-4.75%	-6.99%
Kg/Hab	253	257	255	247	227
Évolution annuelle	-0.26%	1.68%	-0.87%	-3.01%	-8.88%

La baisse observée en 2022, se poursuit sur 2023. La production moyenne par habitant perd 20kg, la production la plus basse depuis 2013. La CCVA passe en dessous de la moyenne occitane qui est à 228 kg/habitant. La moyenne française reste à 219 kg/ an/habitant.



Les OMR du territoire sont acheminées directement sur le site d'ÉCONOTRE à Bessières afin d'être incinérées. Aucun tri n'est réalisé entre la collecte en bac et l'incinération.

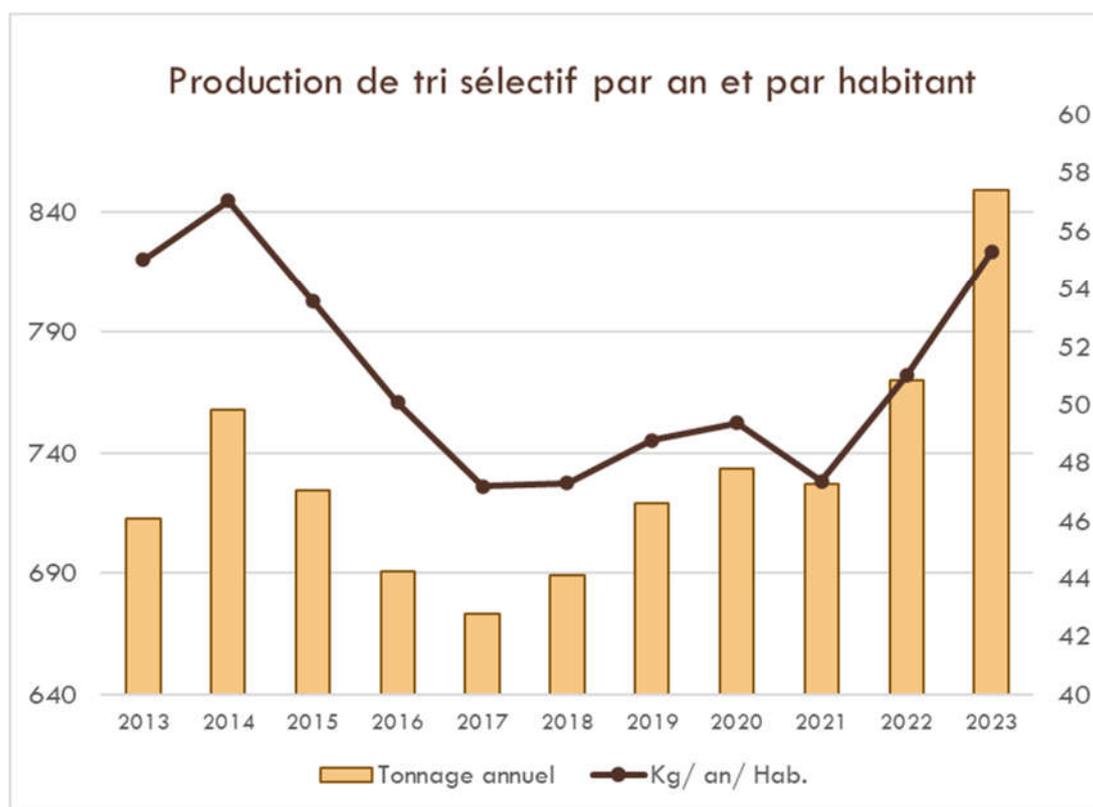
### 2. Les emballages recyclables hors verre

Nommé également : le tri sélectif, est collecté en porte à porte dans les bacs à couvercle jaune. La collecte est assurée par le prestataire SUEZ, 1 fois toutes les 2 semaines (C0.5) pour les bacs individuels et une fois par semaine sur certains points de regroupement.

## Emballages recyclables hors verre : évolution de la production sur 5 ans

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Population	14747	14863	15347	15092	15359
<b>Tonnage annuel</b>	<b>719</b>	<b>734</b>	<b>727</b>	<b>770</b>	<b>849</b>
Évolution annuelle	4.19%	1.94%	-0.92%	5.59%	9.31%
<b>Kg/Hab</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>55</b>
Évolution annuelle	3.03%	1.17%	-4.20%	7.16%	7.70%

Le tonnage des emballages recyclables hors verre progresse de près de 10% sur le territoire avec une hausse de 4kg par habitant en moyenne. Cette augmentation s'explique notamment par l'extension des consignes de tri.

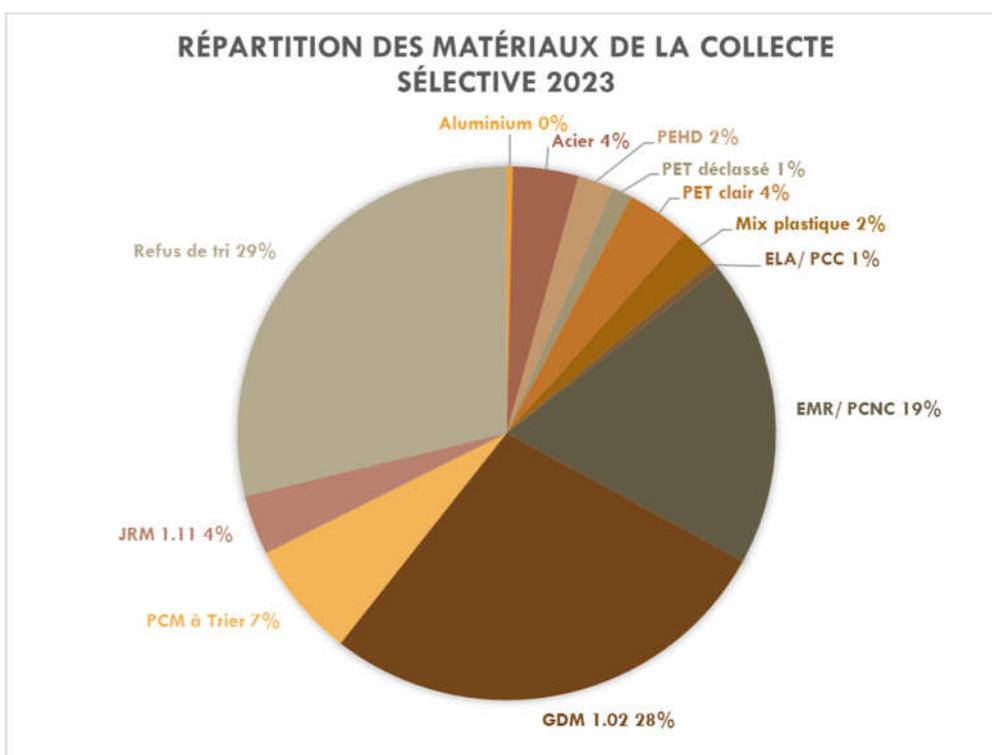


A l'issue de la collecte, les emballages recyclables hors verre, sont livrés directement au centre de tri ECONOTRE de Bessières. Ils sont ensuite triés par matière afin d'être recyclés ou valorisés par différents repreneurs :

- Le plastique est repris par CITEO
- Le papier et le carton sont repris par SUEZ
- Les métaux et les ELA sont repris par Paprec.

Seuls les matériaux repris par Paprec sont rachetés à la CCVA. Les revenus des autres matériaux sont conservés par les repreneurs

En 2023, la vente de matériaux a rapporté 5 925€ soit une baisse de 88 % par rapport à 2022, dû à l'évolution des consignes de tri. Pour compenser cette baisse, CITEO a revalorisé les soutiens du plastique à la tonne



Les déchets non conformes aux consignes de tri sont comptabilisés dans le refus de tri. Il y a 2 types de non-conformité :

- Erreur d'orientation des déchets : ce sont des déchets qui ne devraient pas être mis dans le bac jaune comme : le verre, les textiles, les petits électro-ménager, les déchets de travaux.
- Erreur sur le geste de tri : les emballages en sac, mal vidés ou encore emboîtés les uns dans les autres.

### Evolution du refus de tri

	2019	2020	2021	2022	2023
En %	18%	20%	22%	28%	29%
Tonnage annuel	132	148	157	216	246
<b>Kg / habitant</b>	<b>8.93</b>	<b>9.97</b>	<b>10.23</b>	<b>14.31</b>	<b>16.02</b>

Le refus de tri a très peu augmenté en 2023. Toutefois le taux est très élevé pour un territoire mixte à dominante rurale. Malgré un rappel des consignes de tri en début 2023, il n'y a pas eu d'amélioration. Les taux de refus des collectivités voisines ayant la même typologie d'habitat que la CCVA sont compris entre 13 et 18%. La marge de progression est assez importante.

### 3. Le verre

La collecte du verre est également réalisée par le prestataire SUEZ, avec un camion grue.

Le verre est collecté en PAV. 46 colonnes sont installées sur le territoire dont 4 enterrées.

La collecte du verre se fait en fonction du taux de remplissage de chaque colonne. La fréquence de collecte d'une borne de verre à l'autre varie de 1 fois toutes les 2 semaines à 1 fois tous les 3 mois.

### Verre: évolution de la production sur 5 ans

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Population	14747	14863	15347	15092	15359
<b>Tonnage annuel</b>	<b>400</b>	<b>448</b>	<b>474</b>	<b>461</b>	<b>472</b>
Évolution annuelle	-13.65%	10.76%	5.59%	-2.92%	2.33%
<b>Kg/Hab</b>	<b>27.1</b>	<b>30.1</b>	<b>30.9</b>	<b>30.5</b>	<b>30.7</b>
Évolution annuelle	-15.03%	10.05%	2.52%	-1.21%	0.60%

La quantité de verre collectée sur le territoire Val'Aïgo reste stable mais toujours en dessous des moyennes. La moyenne française est de 38 kg par habitant et de 36 kg en Occitanie.

Le verre est recyclé en nouveau contenant en verre.

#### 4. Les encombrants

Les encombrants sont collectés en porte à porte, uniquement sur rendez-vous, par l'association Emmaüs 82 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les fréquences de collecte peuvent varier de 3 à 6 fois par mois, en fonction des besoins.

### Encombrant en PAP: évolution sur 5 ans

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Population	14747	14863	15347	15092	15359
<b>Tonnage annuel</b>	<b>156</b>	<b>208</b>	<b>36</b>	<b>25</b>	<b>38</b>
Évolution annuelle	4.59%	24.80%	-479.30%	-45.14%	35.04%
<b>Kg/Hab</b>	<b>10.6</b>	<b>14.0</b>	<b>2.3</b>	<b>1.6</b>	<b>2.5</b>
Évolution annuelle	3.44%	24.21%	-498.16%	-42.73%	33.89%

Le service Emmaüs a été davantage sollicité en 2023 par rapport à 2022.

La majeure partie des encombrants récupérés sont orientés vers des filières de réemploi et de réparation.

#### 5. Les textiles

La collecte et le traitement des textiles sont gérés par deux sociétés privées (SRCE et Le Relais 81) en convention avec la CCVA.

Les textiles sont collectés en PAV. Il y a 10 points de collecte sur le territoire intercommunal. 8 bornes sont gérées par SRCE et 2 par Le relais 81. La CCVA n'a pas de dépenses spécifiques liées à cette collecte. Les bornes restent la propriété des sociétés qui en ont l'exploitation.

### Textile : évolution depuis 2019

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Population	14747	14863	15347	15092	15359
<b>Tonnage annuel</b>	<b>57</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>61</b>
Évolution annuelle	-	13.65%	-0.04%	0.56%	-9.09%
<b>Kg/Hab</b>	<b>3.86</b>	<b>4.43</b>	<b>4.29</b>	<b>4.39</b>	<b>3.95</b>
Évolution annuelle	-	12.97%	-3.30%	2.21%	-11.02%

Les tonnages collectés sont en légère baisse en 2023. Les bornes sont bien identifiées mais sont souvent la cible de dépôt sauvage.

Les textiles sont collectés au moins une fois par semaine afin d'éviter qu'ils ne se détériorent. Ils sont ensuite triés et orientés vers différentes filières en fonction de leur qualité. Les entreprises se rémunèrent avec la vente dans les friperies et la vente de matière recyclée.

## 6. Les biodéchets et déchets verts

### *a. Collecte de biodéchets dans les cantines*

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, les biodéchets des écoles maternelles et élémentaires du territoire sont collectés afin d'être valorisés. Les bacs sont fournis par l'entreprise et collectés une fois par semaine.

En 2023, 13 476 Kg ont été collectés et ont pu être détournés des ordures ménagères.

### *b. Vente de composteurs*

Environ 30% des ordures ménagères présentes dans les OMR sont des biodéchets et peuvent être valorisés. Afin de détourner une partie de ces déchets des bacs d'OM, la CCVA met à disposition de ses administrés, depuis 2014, des composteurs à tarif préférentiel.

154 composteurs ont été distribués en 2023 contre 110 en 2022.

## 7. La collecte des déchets non ménagers

Il s'agit des déchets issus des activités des professionnels et des établissements publics, qui sont, de par leur nature, leur composition et leur quantité, assimilables aux ordures ménagères.

Ils sont collectés en même temps que les ordures ménagères et suivent la même filière de traitement. Ils ne sont donc pas identifiés dans les tonnages et les coûts de collecte.

La redevance spéciale pour les professionnels a été votée en 2013 (délibération 2013-06-008), mais n'a jamais été instaurée.

## 8. Les déchets de déchèterie

Sur le territoire Val'Aïgo nous disposons d'une déchèterie, située sur la commune de Villemur-sur-Tarn. Sa gestion est déléguée au syndicat DECOSET, qui a lui-même confié la prestation à SUEZ.

La déchèterie est à usage des ménages, les professionnels ne peuvent pas y accéder, ils doivent se rendre sur les déchèteries spécialisées.

DECOSET gère 20 déchèteries sur l'ensemble de son territoire, elles sont ouvertes à l'ensemble des administrés de la zone DECOSET. Ce syndicat mixte a lancé en juillet 2023, le « Pass' déchèterie ». Ce pass sera obligatoire pour accéder aux déchèteries à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2024. Il permettra de contrôler les accès et exclure les professionnels et les personnes hors territoire. De plus il permettra de collecter des données statistiques sur la fréquentation des sites.

	Apports déchèterie CCVA en T			Apports déchèterie en KG/Hab		
	Tous flux confondus	Déchets verts	Gravats	Tous flux confondus	DV	Gravats
2020	2757			142		
2021	3165	857	781	206.25	55.81	50.89
2022	2852	776	681	189.00	51.40	45.10
2023	2868	899	625	186.70	58.50	40.70
Évolution 2021-2023	-10.36%	4.67%	-24.96%	-10.47%	4.60%	-25.04%

Les tonnages globaux restent stables entre 2022 et 2023. Toutefois une hausse est observée sur les déchets verts.

## 9. Bilan de collecte

Récapitulatif de collecte 2023		
Flux	Tonnage	Kg/ hab
OMR	3490	227
Tri Sélectif	849	55
Verre	472	31
Textile	61	4
Encombrant (PAP)	38	2
Déchèterie (hors gravat)	2243	146
Autres déchets de la collectivité	261	17
<b>Total</b>	<b>7414</b>	<b>483</b>
Total 2022	7 494	497
Evolution	-1%	-3%

Tous flux de déchets confondus, les habitants de la CCVA produisent 483 kg par an par habitant. Une baisse de 3 % est observée entre 2022 et 2023 grâce notamment à une forte baisse des OMR dû à l'extension des consignes de tri et l'évolution de la vente de composteurs chaque année.

## 6. Les indicateurs financiers

Le coût de la prestation de collecte des OMR est un forfait défini par le marché. Le montant du forfait est révisé deux fois par an selon un coefficient de révision. Le montant du forfait mensuel initial est de 38 721,67€ HT, avec une TVA à 10% pour les OM.

Le coût de la prestation de collecte sélective est un forfait défini par le marché. Le montant du forfait est révisé deux fois par an selon un coefficient de révision. Le montant du forfait mensuel initial est de 16 715€ HT avec un taux de TVA à 5.5%.

Le tableau ci-dessous représente les principales dépenses et recettes par flux de déchets pour l'année 2023.

## Dépenses et recettes Hors Taxe 2023

Flux	OMR	Tri	Verre	Encombrant	Déchèterie	Autres flux	Total
<b>Tonnage</b>	<b>3490</b>	<b>849</b>	<b>472</b>	<b>38</b>	<b>2243</b>	<b>322</b>	<b>7414</b>
<b>Dépenses</b>							
Pré-collecte	23 640 €	18 185 €	2 778 €			101 €	44 704 €
Collecte	556 208 €	245 469 €	24 367 €	15 275 €	134 372 €	12 369 €	988 060 €
Traitement	287 028 €	240 393 €			161 982 €	74 702 €	764 105 €
Transport	92 343 €	22 459 €			83 111 €	997 €	198 910 €
Prévention	12 661 €				5 426 €		18 087 €
Charges de structure	39 319 €	32 959 €	1 720 €	924 €	15 306 €	3 349 €	93 577 €
<b>Total</b>	<b>1 011 199 €</b>	<b>559 465 €</b>	<b>28 865 €</b>	<b>16 199 €</b>	<b>400 197 €</b>	<b>91 518 €</b>	<b>2 107 443 €</b>
<b>Recettes</b>							
Vente matériaux	1 294 €	5 926 €	13 859 €		17 929 €	698 €	39 706 €
Soutien CITEO	7 484 €	121 201 €	4 213 €		14 639 €		147 537 €
TEOM (hors Buzet sur Tarn)	2 244 379 €						2 244 379 €
<b>Total</b>	<b>8 778 €</b>	<b>127 127 €</b>	<b>18 072 €</b>	<b>0 €</b>	<b>32 568 €</b>	<b>698 €</b>	<b>2 431 622 €</b>

Les postes de dépense les plus importants restent la collecte et le traitement des déchets qui représentent respectivement 46.9% (44.2% en 2022) et 36.25% (43.1 % en 2022) des dépenses. La baisse sur le traitement est due à une forte baisse du coût à la tonne de l'incinération.

C'est le flux des OMR qui représentent les coûts et les tonnages les plus importants avec 48% des dépenses (53% en 2022) pour 47% de tonnages.

La TEOM est la principale recette pour les déchets. Hors TEOM, ce sont les déchets issus du tri qui apportent le plus de recette à travers la vente des matériaux et les soutiens financiers de l'éco-organisme CITEO. L'ensemble de ces recettes permet à la CCVA d'assurer la gestion des déchets sur le territoire concerné par ce service.

2023	Coût en €/ Tonne hors TEOM					
	OMR	Tri	Verre	Encombrant	Déchèterie	Tous flux
Dépenses	289,74 €	658,97 €	61,15 €	426,29 €	178,42 €	284,25 €
Recettes hors TEOM	2,52 €	149,74 €	38,29 €	0,00 €	14,52 €	25,26 €
Coût hors TEOM	287,23 €	509,23 €	22,87 €	426,29 €	163,90 €	259,00 €
2022	283,64 €	436,90 €	25,35 €	643,96 €	135,51 €	241,99 €
2021	264,42 €	420,94 €	28,41 €	184,66 €	83,21 €	212,06 €

Le coût des OMR à la tonne reste stable en 2022 et 2023. Pour le verre, une baisse des coûts est observée grâce notamment à une hausse des prix de rachat. Les encombrants ont également baissé car le coût de la collecte est au forfait et non pas lié au tonnage. La hausse des tonnages collectés en 2023 permet de baisser les coûts à la tonne.

En revanche pour le tri sélectif la hausse est conséquente (+14%). Plusieurs facteurs expliquent cette hausse, tout d'abord la baisse des recettes dues à l'ECT combinée à une hausse des coûts de traitement et de collecte. Le coût des déchèteries augmente aussi de 17%, étant donné une hausse des coûts de collecte et de traitement.

2023	Coût en €/ habitant hors TEOM					
	OMR	Tri	Verre	Encombrant	Déchèterie	Tous flux
Dépenses	65,84 €	36,43 €	1,88 €	1,05 €	26,06 €	137,21 €
Recettes hors TEOM	0,57 €	8,28 €	1,18 €	0,00 €	2,12 €	12,19 €
Coût hors TEOM	65,27 €	28,15 €	0,70 €	1,05 €	23,94 €	125,02 €
2022	70,18 €	22,29 €	0,77 €	1,07 €	19,48 €	120,14 €
2021	67,39 €	19,94 €	0,88 €	0,77 €	17,16 €	115,25 €

Les OMR représente 52.2% des coûts par habitant. C'est le flux où les dépenses sont les plus importantes. Le verre et les encombrants ont un coût faible ramené à l'habitant. Les plus fortes hausses sont observées sur le tri et la déchèterie. Le coût global à l'habitant progresse cette année de 4%.

Le tableau ci-dessous présente une analyse comparative des dépenses et des recettes de 2021 à 2023.

Comparatif des coûts par année		2021	2022	2023	différence en % entre 2022 et 2023
Dépenses	Pré-collecte	19921	35572	44704	20%
	Collecte	809709	892562	988060	10%
	Traitement	895045	870416	764105	-14%
	Transfert et Transport	168924	167285	198910	16%
	Prévention	11450	11590	18087	36%
	Charges de structure	42903	41301	93577	56%
	<b>Total</b>	<b>1947952</b>	<b>2018726</b>	<b>2107443</b>	<b>4%</b>
Recettes	Vente matériaux et autres	59846	81621	39706	-106%
	Soutien CITEO	119299	123895	147537	16%
	TEOM	1940831	2075320	2244379	8%
	<b>Total</b>	<b>2119976</b>	<b>2280836</b>	<b>2431622</b>	<b>6%</b>
Population		15347	15092	15359	2%

Dans un contexte d'inflation générale, la hausse de 4% sur les dépenses totales est une hausse normale.

## 7. Perspectives pour 2024

### 1. Prévention et communication

Mener des actions de prévention auprès de la population afin de les informer et d'amener les usagers à avoir des pratiques plus vertueuses.

### 2. PLPDMA

Faire le suivi et poursuivre les actions déjà en place :

- collecte des biodéchets dans les cantines ;
- poursuivre la vente des composteurs auprès des particuliers.

Mettre en place de nouvelles actions :

- étudier des solutions de gestion de proximité des biodéchets pour les habitats collectifs ;
- renforcer la communication sur les encombrants et les textiles ;
- action terrain pour initiation au compostage.

### 3. Collecte des déchets en porte à porte

Améliorer les conditions de collecte pour les ripeurs.

Mettre à jour le site internet pour mieux informer les administrés

Réduire la production d'OMR car d'après une étude ADEME, 70% des déchets présents dans les ordures ménagères devraient être triés :

- verres et textiles : augmenter la communication et intensifier les PAV ;
- déchets verts : faire évoluer le service de collecte.

Augmenter la quantité d'emballages recyclables collectés dans les contenants dédiés (bacs jaunes et ascenseurs de tri) et réduire les refus de tri :

- Améliorer l'information des usagers pour un meilleur tri.

### 4. Redevance incitative

L'année 2023 a permis de mettre en avant des problématiques terrain qu'il est essentiel de résoudre avant de démarrer le projet. La mission sera poursuivie sur 2024 avec pour objectif une mise en place effective pour 2027.

## Conclusion Générale

La performance de la communauté de communes Val'Aïgo en matière de gestion de déchets est au-dessus des moyennes régionales et françaises. Toutefois une amélioration a été observée en 2023. Les efforts doivent être maintenus pour que le territoire de la CCVA soit plus vertueux en matière de gestion des déchets.

ANNEXE 1 : Tonnages des différents flux sur 10 ans (Intérêts ??????????????????????)

**Ordures ménagères résiduelles : évolution de la production sur 10 ans**

Ordures ménagères résiduelles	Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Population	13075	13075	13528	13797	14268	14571	14747	14863	15347	15092	15359
	<b>Tonnage annuel</b>	<b>3213</b>	<b>3264</b>	<b>3415</b>	<b>3489</b>	<b>3 593</b>	<b>3 692</b>	<b>3 727</b>	<b>3 821</b>	<b>3 911</b>	<b>3734</b>	<b>3490</b>
	Évolution annuelle		1.55%	4.44%	2.12%	2.87%	2.70%	0.94%	2.45%	2.31%	-4.75%	-6.99%
	<b>Kg/Hab</b>	<b>246</b>	<b>250</b>	<b>252</b>	<b>253</b>	<b>252</b>	<b>253</b>	<b>253</b>	<b>257</b>	<b>255</b>	<b>247</b>	<b>227</b>
Évolution annuelle		1.55%	1.13%	0.18%	-0.44%	0.64%	-0.26%	1.68%	-0.87%	-3.01%	-8.88%	

**Emballages recyclables hors verre : évolution de la production sur 10 ans**

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	13075	13075	13528	13797	14268	14571	14747	14863	15347	15092	15359
<b>Tonnage annuel</b>	<b>713</b>	<b>750</b>	<b>711</b>	<b>679</b>	<b>673</b>	<b>689</b>	<b>719</b>	<b>734</b>	<b>727</b>	<b>770</b>	<b>849</b>
Évolution annuelle		4,95%	-5,51%	-4,65%	-0,87%	2,32%	4,19%	1,94%	-0,92%	5,59%	9,31%
<b>Kg/Hab</b>	<b>55</b>	<b>57</b>	<b>53</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>55</b>
Évolution annuelle		4,95%	-9,16%	-6,73%	-4,32%	0,24%	3,03%	1,17%	-4,20%	7,16%	7,70%

**Verre: évolution de la production sur 10 ans**

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	13075	13075	13528	13797	14268	14571	14747	14863	15347	15092	15359
<b>Tonnage annuel</b>	<b>336</b>	<b>368</b>	<b>366</b>	<b>387</b>	<b>374</b>	<b>454</b>	<b>400</b>	<b>448</b>	<b>474</b>	<b>461</b>	<b>472</b>
Évolution annuelle		8,73%	-0,30%	5,38%	-3,67%	17,76%	-13,65%	10,76%	5,59%	-2,92%	2,33%
<b>Kg/Hab</b>	<b>25,7</b>	<b>28,1</b>	<b>27,1</b>	<b>28,1</b>	<b>26,2</b>	<b>31,2</b>	<b>27,1</b>	<b>30,1</b>	<b>30,9</b>	<b>30,5</b>	<b>30,7</b>
Évolution annuelle		8,73%	-3,78%	3,49%	-7,21%	16,02%	-15,03%	10,05%	2,52%	-1,21%	0,60%